

PROJURIS

ETABLISSEMENT PRIVE
D'ENSEIGNEMENT JURIDIQUE

DOSSIER DE CANDIDATURE

**DEVENEZ MAÎTRE
DE VOTRE AVENIR**

Soutien universitaire Licence Droit

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT ÊTRE DATÉ, PARAPHÉ, SIGNÉ ET ADRESSÉ A :

PROJURIS - 565 avenue du Prado 13008 Marseille

En y joignant obligatoirement, à défaut de quoi la candidature ne pourra être prise en compte :

- Une lettre de candidature
- Un curriculum vitae
- 1 photos d'identité
- 1 enveloppes au format A4 non libellées
- 4 timbres au tarif normal
- La photocopie de votre carte d'étudiant de l'année en cours et de votre carte d'identité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Un chèque représentant 30% du montant des frais d'inscription libellé à l'ordre de PROJURIS

Sous réserve de l'acceptation de la candidature, le solde du règlement des droits d'inscription est à verser au plus tard 15 jours avant la date de début des enseignements.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CANDIDAT

Nom : Prénom :

Date de naissance : E-mail (en majuscule)

Téléphone : Inscription à l'université de :

Adresse :

Code postal : Ville :

STAGES INTENSIFS Licence Droit Aix-Marseille

Année 2016/2017

Contenu des enseignements :

20 heures de cours portant sur les matières à T.D. (Droit Constitutionnel et Droit Civil) + 2 entraînements + 2 entretiens pédagogique → TOTAL : 27h

Périodes des stages :

Stage 1: du 28 novembre 2016 au 2 décembre 2016

Stage 2 : du 3 avril 2017 au 7 avril 2017

CHOIX DES FORMULES

Cochez la case correspondant à la préparation à laquelle vous souhaitez participer:

Préparation intégrale (sur site ou en visioconférence)

(Voir détails ci-dessus)

✓ Stage 1

✓ Stage 2

Tarif 690 € (au lieu de 740 €)

Préparation semestrielle à la carte (sur site ou en visioconférence)

(Voir détails ci-dessus)

Préparation stage 1

Tarif 370€

Préparation stage 2

Tarif 370€

Montant total à payer (à remplir) €

Conditions générales

Article 1 - Programme de la formation et inscription à l'examen d'entrée au CRFPA

Le programme de l'action de formation est fixé au regard du programme et des modalités d'examen de la Licence en Droit. Le programme de l'action de formation vise ainsi à préparer les participants aux examens de Licence en Droit (ci-après l'examen) selon les modalités de chaque formule de préparation, afin d'augmenter leurs chances de réussite, sans aucune garantie de résultat. Les participants sont censés être régulièrement inscrits à l'Université et être ainsi habilités à présenter l'examen de Licence en Droit. Les participants font leur affaire personnelle de leur inscription auprès de l'Université. L'inscription des participants après de PROJURIS ne confère aucun droit à être inscrit auprès de l'Université.

Article 2 - Conditions d'admission

Dans le souci d'offrir les meilleures conditions de formation aux participants, et compte tenu du nombre limité de participants qu'elle est en mesure d'accueillir, PROJURIS se réserve le droit d'opérer une sélection des candidatures reçues. Cette sélection est réalisée collégalement par une commission composée du directeur pédagogique et des coordinatrices pédagogiques. Elle est opérée au regard des motivations exposées par le candidat dans sa lettre de candidature, du parcours du candidat indiqué dans son curriculum vitae, et de l'engagement manifesté par le candidat à s'intégrer dans un groupe de travail et à ne pas nuire à l'apprentissage des autres participants. Lors de l'examen de la candidature, la commission se réserve la possibilité de convoquer le candidat en vue d'un entretien. Tout dossier de candidature incomplet pourra entraîner le rejet de la candidature.

Article 3 - Modalités de règlement des droits d'inscription

Les droits d'inscription peuvent être réglés par chèque bancaire ou virement. Un paiement échelonné, moyennant un premier acompte de 30 % après expiration du délai de rétractation, et le versement du solde selon calendrier fixé lors de la prise en compte de l'inscription. En cas de rejet de la candidature, l'acompte versé sera restitué au candidat en même temps que l'annonce du rejet de la candidature.

Article 4 - Dispositions particulières applicables aux prestations d'enseignement sur site

Le participant reconnaît être titulaire d'un droit de rétractation de 10 jours (jours fériés compris) à compter de l'envoi de son dossier d'inscription, le cachet de la poste faisant foi, dont il pourra user au moyen du bordereau détachable ci-joint (à retourner par lettre recommandée avec accusé de réception ; si le délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant). En cas d'exercice régulier du droit de rétractation, l'intégralité des sommes versées sera alors remboursée au participant. En cas d'annulation du fait du participant PROJURIS plus de 30 jours avant le début des enseignements, PROJURIS procèdera au remboursement des droits d'inscription, après déduction d'une somme forfaitaire de 150 € qui sera conservée au titre du coût de gestion du dossier. Moins de 30 jours avant le début des enseignements, compte tenu de l'effectif limité et des contraintes d'organisation, aucune annulation et aucun remboursement ne seront possibles. En cas d'annulation totale ou partielle des sessions de formation de son fait, hors cas de force majeure, PROJURIS procèdera au remboursement correspondant (total ou prorata temporis) des droits d'inscription sous trente jours maximum. En cas d'abandon de la part du participant en cours de formation, PROJURIS procèdera au remboursement des droits d'inscription calculé prorata temporis au regard des prestations dispensées, sous trente jours maximum, uniquement dans l'hypothèse où cet abandon résulte d'un cas de force majeure sur production de justificatifs.

Article 5 - Dispositions particulières applicables aux prestations d'enseignement à distance

En vertu de l'article L 444-8 du Code de l'Education, il est rappelé qu'à peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par le participant, ou son éventuel représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par le participant moyennant une indemnité dont le

montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture au participant et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Conformément à l'article L 444-1 du Code de l'Education, les dispositions précitées ne s'appliquent qu'aux seules prestations d'enseignement à distance, à l'exclusion des prestations d'enseignement sur site.

Article 6 - Engagements divers du participant

Le participant certifie avoir pris connaissance des présentes conditions générales, s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement où seront dispensés les enseignements et prend l'engagement de respecter les plannings, les consignes données par les enseignants ainsi que les dates de remise des copies. Le non-respect de ces engagements par le participant pourra entraîner au choix de PROJURIS soit son exclusion temporaire, soit la résiliation de plein droit sans formalité du présent contrat de formation, et ce sans remboursement. Le participant déclare avoir conscience que le fait de participer à des modules non choisis lors de l'inscription ouvrira droit à PROJURIS à réclamer le paiement des frais supplémentaires afférents. Par ailleurs, le participant s'engage à ne pas communiquer à quiconque, sous quelque forme que ce soit et même partiellement, les documents qui lui sont remis par PROJURIS, sauf autorisation préalable écrite de la direction de PROJURIS. Le participant reconnaît également que les prestations d'enseignement ont vocation à lui être fournies personnellement, aucune substitution de personne n'étant admise. En cas de différend, le participant et PROJURIS mettront tout en œuvre pour parvenir à une solution amiable.

Article 7 - Durée du contrat

Le contrat produit ses effets à compter de la réception par PROJURIS de l'exemplaire dûment signé par le participant et du règlement du prix des prestations, et ce jusqu'à la date de déroulement des épreuves des examens fixés par l'Université, ou en tout état de cause au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année d'inscription.

Article 8 - Droit d'accès aux données personnelles et de rectification

Les informations personnelles communiquées à PROJURIS sont destinées au traitement de la candidature et de la demande d'inscription des participants. Elles pourront faire l'objet d'une communication à des partenaires commerciaux à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, les informations personnelles communiquées à PROJURIS ne peuvent faire l'objet d'une communication à des tiers sans l'accord écrit des participants, sauf pour l'élaboration de données statistiques de manière anonyme et globalisée. Tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Ce droit s'exerce soit par courrier postal auprès de PROJURIS Correspondant CNIL – PROJURIS – 565 avenue du Prado 13008 Marseille, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@projurisformation.com

Fait à Le / / en deux exemplaires originaux, les présentes valant contrat de formation.

Signature du participant
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Cachet de PROJURIS

FICHE PÉDAGOGIQUE

Nom : Prénom : Tél. :

E-mail :

Adresse :

Date de naissance : Inscription à l'université :

Quelles sont vos attentes à l'égard de PROJURIS ?

Méthodologie Connaissances de base Actualisation des connaissances Encadrement

Autres :

Comment avez vous connu PROJURIS ?

Internet Recommandation Autres:

Pourquoi voulez-vous faire du droit ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bordereau de rétractation

Je soussigné déclare souhaiter
user de ma faculté de rétractation, et renoncer ainsi à bénéficier de l'offre de PROJURIS que
j'avais acceptée le / / (Indiquer la date d'envoi du dossier d'inscription)

je ne suivrai pas dès lors la formation dispensée en vue de la préparation à :

.....
(Indiquer la formation dispensée par PROJURIS initialement choisie, par exemple : stage intensif 1^{er} semestre).

Fait à Le / / Signature